

## Séance 2 : Les civils durant la Première Guerre mondiale : le génocide arménien

**Introduction :** En 1914, la minorité arménienne (plus de deux millions d'habitants), de religion chrétienne, vit surtout dans les parties orientales de l'Empire ottoman (religion musulmane). Marqué par les défaites militaires et les tensions au sein de l'État, le gouvernement ottoman décide la déportation et le massacre des Arméniens en 1915-1916, provoquant la mort d'environ 1,2 à 1,5 million d'entre eux.

### Doc. 1 La décision du génocide par les autorités ottomanes

Les Arméniens [...] ayant tenté de troubler la paix et la sûreté de l'Empire ottoman [...], ayant osé se joindre à l'ennemi [...], notre gouvernement se voit forcé de prendre des mesures extraordinaires [...]. Il est rigoureusement enjoint à tous les Ottomans d'obéir de la façon la plus absolue aux ordres ci-après :

1. Tous les Arméniens, à l'exception des malades, seront forcés de partir dans un délai de cinq jours de la date de la présente proclamation, par villages ou quartiers, et sous l'escorte de la gendarmerie [...].
2. Il leur est défendu de vendre leurs propriétés ou leurs biens [...], car **leur exil n'est que temporaire** [...].
5. Si l'un d'eux tentait de se servir d'armes contre les soldats ou les gendarmes, on devra se servir d'armes contre lui et le prendre mort ou vivant.

*Communiqué du ministre de l'Intérieur ottoman  
Talaat Pacha, 26 mai 1915*

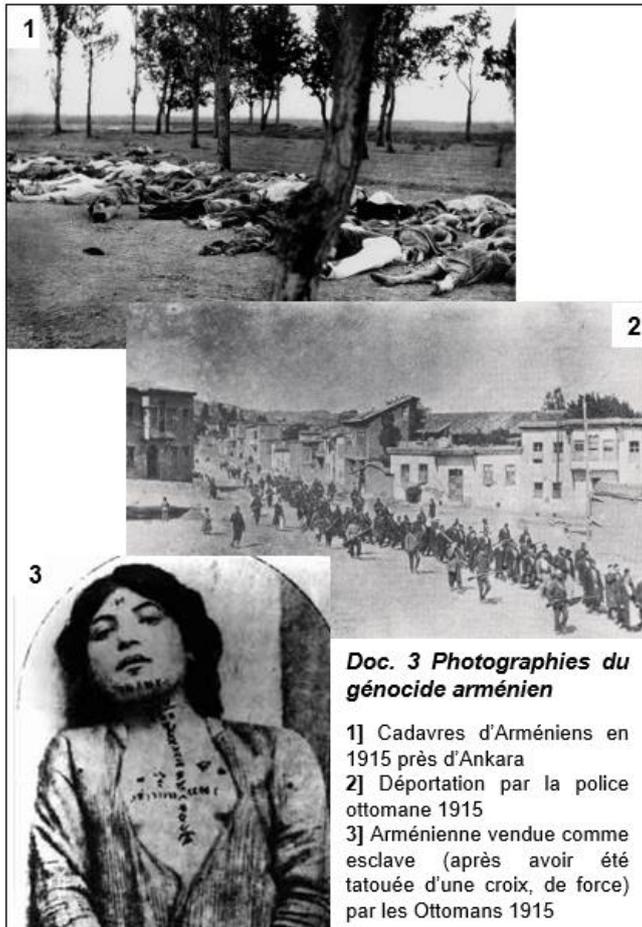
### Doc. 2 Témoignage d'une rescapée

« Notre caravane comportait 3000 personnes. [...] Au cours de ce voyage, les Turcs nous avaient pillés [...]. Nous fûmes emprisonnés dans une écurie où les tchéta\* vinrent nous tourmenter par tous les moyens : les femmes furent fouillées et plusieurs violées. Le lendemain, nous nous mîmes en route et chaque jour faisant une randonnée de plus de dix heures, affamés, en loques, nous arrivâmes à Erzindjian, où une scène horrible s'offrit à nos yeux : la terre était jonchée de têtes coupées, de membres humains épars, de chevelure de femmes [...] et pour compléter notre horreur, les Turcs au soir vinrent choisir les plus belles d'entre nous [...].

Pendant des jours, nous continuâmes notre marche, longeant l'Euphrate, dont les eaux lentement charriaient des cadavres humains. D'autres, en décomposition, offraient un spectacle horrible, et même parfois, suprême horreur, nous étions obligés pour pouvoir continuer notre marche, de piétiner les restes sacrés de nos frères. [...] Nous n'étions guère nombreux lorsque nous arrivâmes à Alep. »

*Témoignage de Nvart Mahonian, cité dans Annick Asso, Le cantique des larmes, Arménie 1915, paroles de rescapés du génocide, Table ronde, 2005*

\* Brigands soutenus par le gouvernement qui leur confie la réalisation d'actes abominables.



### Exercice 1 : Comprendre un document

- 1- (intro) Localisez et datez le génocide arménien.
- 2- (doc. 1) Surlignez la raison annoncée par les Ottomans justifiant le génocide. D'après l'introduction ci-dessus, trouvez la vraie raison de ce génocide.
- 3- (doc. 1) Expliquez ce que prévoient les Ottomans pour lutter contre les Arméniens.
- 4- (doc. 2-3) Les mesures annoncées par les Ottomans sont-elles fidèles à la réalité du génocide ? Justifiez.

### Exercice 2 : S'entraîner à la rédaction

- 5- (doc. 1-2-3-4) Rédigez la sous-partie **C- Le génocide arménien** traitant des violences subies par les civils durant la guerre.

### Vocabulaire :

**Déportation :** déplacement forcé d'une population vers une région isolée ou dans des camps.

**Un génocide :** mise à mort programmée, méthodique et organisée de tout un peuple en raison de son origine, religion, appartenance ethnique ou culturelle.